

# APPEL À PROJETS PARTENARIAT ASSOCIATIF 2023

« COMMENT FAVORISER LE CHANGEMENT POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ? »

La DREAL PACA encourage les initiatives en faveur des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable.

<b>Pour qui ?</b>	Association proposant un projet d'éducation à l'environnement et au développement durable destiné à informer, sensibiliser ou éduquer les citoyens : <ul style="list-style-type: none"><li>• de type « loi 1901 » à but non lucratif</li><li>• déclarée (et à jour) en préfecture</li><li>• enregistrée au Registre National des Associations (R.N.A.)</li><li>• implantée sur le territoire régional et dont l'action s'y développe</li></ul>
<b>Quel thème ?</b>	Au travers d'actions d'animation, de sensibilisation, de formation, votre projet doit permettre <b>de favoriser le changement pour accélérer les transitions</b> . Il accompagnera en particulier le changement des comportements nécessaire pour mettre en œuvre les transitions (environnementales, énergétiques, et climatiques), enjeux portés par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique.  Le projet permettra de promouvoir : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les Objectifs de Développement Durable : <a href="https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable">https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable</a></li><li>• Le Plan d'actions France Nation verte (Agir, Mobiliser, Accélérer) : <a href="https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/france-nation-verte">https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/france-nation-verte</a></li></ul>
<b>Quand ?</b>	L'appel à projets est ouvert <b>du jeudi 15 décembre 2022 au dimanche 15 janvier 2023 inclus</b> .
<b>Recevabilité des dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un <b>seul projet par association</b>, déposé via le site web « Compte Asso » dans les délais impartis, avec un dossier complet ;</li><li>• En correspondance avec la thématique de l'appel à projets.</li></ul> <b>Sont exclues :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les demandes d'aides au fonctionnement général des organismes ;</li><li>• Les actions déjà financées par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique ou par la DREAL PACA.</li></ul>
<b>Sélection des projets</b>	La Commission interne «Partenariat associatif » de la DREAL PACA prendra en compte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Projet couvrant <b>au moins 3 Objectifs de Développement Durable</b> ;</li><li>• Avec un effet levier sur les citoyens (nombre de personnes bénéficiaires du projet, notoriété, rayonnement) ;</li><li>• Avec une valorisation envisagée du projet (diffusion d'outils, bonnes pratiques et reproductibilité) ;</li><li>• Et méthode mise en œuvre et évaluation des résultats.</li></ul> Le projet devra être réalisé au cours de l'année 2023. Son caractère innovant sera un plus.
<b>Comment ?</b>	1 - <u>Préparez votre dossier de candidature :</u>   <b>Téléchargez et complétez la fiche d'instruction :</b> <a href="https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_d_instruction_-_appel_a_projet_2023-3.pdf">https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_d_instruction_-_appel_a_projet_2023-3.pdf</a>  Nous vous informons que les demandes des associations qui ne sont pas à jour au R.N.A., au répertoire Sirene de l'INSEE ou ayant un RIB dont l'intitulé de l'association ou l'adresse ne correspondent pas aux statuts à jour et au répertoire Sirene de l'INSEE ne seront pas prises en compte.  2- <u>Déposez votre dossier via le Compte Asso :</u> <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/</a>  <b>1<sup>re</sup> étape :</b> Connectez-vous sur votre compte association ou créez-le ; vérifiez ou complétez les coordonnées et les données administratives de l'association, et téléversez les documents de l'association (cf. Fiche d'instruction).  <b>2<sup>ème</sup> étape :</b> <b>Candidatez à l'appel à projets</b> en choisissant <b>le code de l'appel à projets de la DREAL PACA : 490</b> (Si besoin, reportez-vous au mode opératoire : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/decouvrir-le-compte-asso">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/decouvrir-le-compte-asso</a> )  <b>Vous pouvez nous contacter, si besoin, au 04.88.22.62.66 les lundi et vendredi de 13h30 à 16h30 et les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00. La hot-line sera fermée du 22 au 27 décembre 2022 inclus.</b>

**Vous serez informé par un courriel de notification de la décision rendue par la commission concernant l'attribution ou non d'une subvention à votre projet.**